

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2003 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 juin 2004. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Noureddine HAJJI.

Bilan Arrêté au 31 décembre 2003 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2003	31-déc-2002
ACTIF			
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	16 044	30 663
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	87 669	157 077
AC 3- Créances sur la clientèle	3	1 199 637	1 165 417 *
AC 4- Portefeuille-titres commercial	4	0	26 084
AC 5- Portefeuille d'investissement	5	202 337	201 024
AC 6- Valeurs immobilisées	6	18 925	19 507
AC 7- Autres actifs	7	157 078	146 904 *
TOTAL ACTIF		1 681 690	1 746 676
PASSIF			
PA 1- Banque centrale et C.C.P	8	63 200	88 100
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	90 958	90 520 *
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	1 213 551	1 287 104
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	11	36 854	34 689
PA 5- Autres passifs	12	147 884	113 688 *
TOTAL PASSIF		1 552 447	1 614 101
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital		70 000	70 000
CP 2- Réserves		59 227	57 433 *
CP 4- Résultats reportés		6	14
CP 5- Résultat de l'exercice		10	5 128
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	129 243	132 575
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 681 690	1 746 676

Etat des engagements hors bilan Arrêté au 31 décembre 2003 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2003	31-déc-2002
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	14	250 558	248 336
HB 2- Crédits documentaires	15	70 929	111 409
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		321 487	359 745
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4-Engagements de financement donnés	16	5 258	0
HB 5- Engagements sur titres		2 623	2 799
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		7 881	2 799
ENGAGEMENTS RECUS			
HB 7- Garanties reçues	17	680 323	721 121
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		680 323	721 121

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir note 2.9)

UIB-(suite)-

Etat de résultat Période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2003	Exercice 2002
Produits d'exploitation bancaire			
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	18	76 823	91 357 *
PR 2- Commissions perçues	19	14 807	13 520 *
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	3 674	4 486 *
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	21	11 262	11 332
Total produits d'exploitation bancaire		106 566	120 695
Charges d'exploitation bancaire			
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées		47 888	54 635
CH 3- Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		183	349 *
Total charges d'exploitation bancaire		48 071	54 984
PRODUIT NET BANCAIRE		58 495	65 711
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(8 533)	(17 300)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		141	0
PR 7- Autres produits d'exploitation		25	36
CH 6- Frais de personnel		(35 002)	(29 560)
CH 7- Charges générales d'exploitation		(11 375)	(10 029)
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(2 569)	(2 460)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 182	6 398
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	22	(508)	30
CH 11- Impôts sur les sociétés	23	(664)	(1 300)
RESULTAT DE L'EXERCICE		10	5 128
résultat par Action (en DT)	24	0,001	0,732

Etat de flux de trésorerie Exercice clos le 31 décembre 2003 (Unité: en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2003	Exercice 2002	(*)
ACTIVITE D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaires encaissés		108 199	105 993	
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(51 026)	(51 445)	
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		(16 554)	87 161	
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(54 012)	(30 090)	
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		(73 785)	130 200	
Titres de Placement		26 084	(9 325)	
Sommes versées au personnel & crédateurs divers		(31 763)	(29 533)	
Autres flux de trésorerie		9 682	(27 505)	
Impôt sur les sociétés		(1 300)	(4 363)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(84 475)	171 093	
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		11 395	11 393	
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(1 305)	(6 757)	
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(1 952)	(6 054)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		8 138	(1 418)	
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Augmentation/diminution ressources spéciales		2 166	4 258	
Dividendes versés		(3 499)	(7 016)	
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		(1 333)	(2 758)	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(77 670)	166 917	
Liquidités et équivalents en début d'exercice		73 223	(93 694)	(*)
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	25	(4 447)	73 223	

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir note 2.9)

UIB-(suite)-

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2003

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers annuels

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2003 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2003, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 30 juin 2003 pour un montant net de 6 490 KDT. En conséquence, ce montant pourrait différer de celui déterminé sur la base de la classification des créances à la date du 31 décembre 2003.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A – Actifs courants
B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
B2 – Actifs incertains
B3 – Actifs préoccupants
B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

▪ B2 : actifs incertains	20 %
▪ B3 : actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés. La dotation aux provisions, au titre de l'exercice 2003, a été de 9 millions de dinars portant le montant cumulé des provisions comptabilisées à 103 millions de dinars à la date du 31-12-2003. Ce montant est en deçà des provisions requises en application des règles contenues dans la circulaire précitée ; le besoin de provision complémentaire sur les créances à la clientèle est estimé à 112,1 millions de dinars.

2.3- Traitement des impayés▪ **Agios sur comptes débiteurs et intérêts sur crédits C.T (créances classées)**

Les agios débiteurs et les intérêts sur les comptes débiteurs et les créances classées à court terme sont constatés dans le compte 3330 « Agios réservés »

▪ **Commissions sur engagements (créances classées)**

La même méthode que celle présentée ci-dessus est adoptée.

▪ **Intérêts impayés sur crédit à M.T**

Pour le portefeuille ancien, les intérêts impayés continuent à être passés parmi les produits de la banque. Après et sur la base d'une liste des relations classées, ces intérêts sont extraits des produits pour être logés en « Agios réservés »

Pour le portefeuille nouveau, ces intérêts impayés ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'ordre et présentés en net à l'actif du bilan (chapters 2169, 3215, 3338 et 3320).

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...)

2.5- Comptabilisation des charges et produits relatifs aux bons de trésor

Conformément aux instructions de la Banque Centrale, l'UIB a procédé, sur le plan de la présentation des états financiers, à la compensation entre les comptes de charges sur placement Bons de Trésor clientèle et les comptes de produits sur Bons de Trésor souscrit par l'UIB.

UIB-(suite)-

2.6- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique (fonctionne à 3 équipes)	30%
Matériel logiciel (fonctionne à 3 équipes)	66%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

2.7- Titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. A ce titre, le besoin de provision complémentaire sur le portefeuille-titres, non comptabilisé au 31/12/2003, a été estimé à 639 KDT.

Les bons de trésor assimilables figurent au cours de cet exercice parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.8- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Les emprunts dont le risque de change est couvert par TUNIS RE, sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

2.9- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2003, il a été décidé de procéder aux opérations de reclassements ci-après :

- Les commissions ayant le caractère d'intérêts ont été reclassées de la rubrique « Commissions perçues » à la rubrique « Intérêts et revenus assimilés » pour un montant de 5 478 KDT ;
- Des gains nets sur opérations de changes pour une valeur de 46 KDT ont été reclassés de la rubrique Pertes sur portefeuille commercial à la rubrique Gains sur portefeuille commercial au titre de l'exercice 2002 ;
- Les créances prises en charge par l'Etat ont été reclassées de la rubrique « créances sur la clientèle » à la rubrique « Autres actifs » pour un montant de 18 069 KDT;
- La part de la réserve pour fonds social a été reclassée de la rubrique « Autres passifs » à la rubrique « Réserves » au niveau des capitaux propres pour un montant de 7 004 KDT ;
- Les intérêts sur lignes de crédits extérieurs échus, logés au chapitre comptable 3359, ayant le caractère d'intérêts réservés, ont été reclassés de la rubrique « Autres passifs » à la rubrique « Créances sur la clientèle » pour un montant de 297 KDT au titre de l'exercice 2002;
- Les titres de placement (dont l'échéance est supérieure à trois mois) ont été présentés parmi les flux d'exploitation au niveau de l'état de flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2003. Les liquidités et équivalent de liquidité au 31 décembre 2002 ont été retraités pour tenir compte de ce retraitement pour un montant de 24 827 KDT.
- Le compte 1119 « Emprunt syndiqué devise » a été initialement converti au cours de clôture et la différence de change résultante était imputée sur les comptes de position de change en déduction de la rubrique « Autres passifs ». Au 31 décembre 2003, l'encours de l'emprunt syndiqué est converti au cours historique. Au 31 décembre 2002, ce traitement a dégagé une diminution de la rubrique « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » et une augmentation de la rubrique « Autres passifs » pour un montant de 1 813 KDT.

Les données comparatives au 31/12/2002 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

(KDT)

Rubrique	Désignation	Montant avant	Montant après	Variation
		retraitement	retraitement	
		31/12/2002	31/12/2002	
AC3	Créances sur la clientèle	1 184 656	1 165 417	19 239
AC7	Autres actifs	127 962	146 904	-18 942
CP2	Réserves	51 087	57 433	-6 346
PA5	Autres passifs	118 517	113 688	4 829
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	92 333	90 520	1 813
PR2	Commissions perçues	20 118	13 520	6 598
PR3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	4 440	4 486	-46
CH3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	303	349	46
PR1	Intérêts et revenus assimilés	84 759	91 357	-6 598

UIB-(suite)-

Par ailleurs, l'état de flux de trésorerie au titre de l'exercice 2003 a été présenté selon le modèle de référence tel que recommandé par la norme comptable N° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires. Les données comparatives ont été également retraitées.

3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

3.1 NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2003 un solde débiteur de 16 044 KDT contre 30 663 KDT au 31 décembre 2002 soit une diminution de 14 619 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Caisse espèces	4 598	4 841
Espèces en Route	742	538
Fonds de Roulement chez I.B.S	300	300
Alimentation guichet automatique	1 215	951
Caisse monnaies étrangères	1 654	1 869
Billets étrangers en route	327	338
B.C.T Compte Ordinaire	1 912	11 300
I.B.S Transport de Fonds	600	976
B.C.T par devises	2 785	4 321
Chèques postaux	1 863	2 437
Remise de chèque B.C.T	48	48
Négociation de chèques en Dinars	0	2 744
Total	16 044	30 663

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 87 669 KDT au 31 décembre 2003 contre 157 077 KDT au 31 décembre 2002 soit une diminution de 69 408 KDT qui s'explique comme suit :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Créances sur les établissements Bancaires	87 252	155 345
Créances sur les établissements Financiers	417	1 732
TOTAL	87 669	157 077

Une insuffisance de provisions, non comptabilisée, sur les comptes de correspondants locaux a été estimée à 1 358 KDT au 31/12/2003.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2003 un solde de 1 199 637 KDT contre 1 165 417 KDT au 31 décembre 2002 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Comptes ordinaires débiteurs	414 367	396 452
Autres concours à la clientèle	952 328	933 231
Crédits sur ressources spéciales	22 634	20 287
Agios réservés et provisions	(189 692)	(184 553)
TOTAL	1 199 637	1 165 417

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Agios réservés	(84 276)	(77 805)
Intérêts réservés / comptes contentieux	(952)	(934)
Provisions pour créances douteuses	(103 317)	(105 517)
Intérêts crédits M.T. échus à ventiler	6 548	6 372
Intérêts / CMT échus à percevoir	(6 548)	(6 372)
Intérêts C.M.T impayés	11 711	10 698
Intérêts crédits M.T échus en suspens	(11 711)	(10 698)
Intérêts réservés Lignes de crédits extérieurs échus	(1 147)	(297)
TOTAL	(189 692)	(184 553)

UIB-(suite)-

Cette rubrique enregistre les provisions et agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférent.

Le solde des agios réservés s'élève à 86 375 KDT au 31 décembre 2003 contre 79 036 KDT au 31 décembre 2002 se détaillant ainsi :

* Agios réservés sur crédits clientèle (3330)	(84 276)
* Agios réservés sur comptes contentieux (3340)	(952)
* Intérêts réservés sur lignes de crédit extérieurs	(1 147)
	(86 375)

Pour le nouveau portefeuille, les intérêts en attente de paiement ne sont pas débités automatiquement dans les comptes clients mais ils sont logés dans des comptes d'ordre actif et passif : Les intérêts en suspens passent de 17 070 KDT en décembre 2002 (6 372 KDT + 10 698 KDT) à 18 259 KDT en décembre 2003 (6 548 KDT + 11 711 KDT) soit une augmentation de 1 189 KDT.

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial présente au 31 décembre 2003 un solde nul contre 26 084 KDT au 31 décembre 2002 composé essentiellement par des bons de trésor échus en 2003.

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Titres de placement	0	26 084
TOTAL	0	26 084

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2003 à 202 337 KDT contre 201 024 KDT au 31 décembre 2002. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Participation partie libérée	9 253	14 070
Titres admis à la cote permanente	776	2 021
Bons de Trésor assimilables	162 000	162 000
U I B Titres de Placement	4 000	4 500
Compte SICAR fonds géré U.I.B placement interne	22 185	19 326
Provisions pour dépréciations titres de participations	(1 209)	(6 359)
Intérêts à recevoir	5 332	5 466
TOTAL	202 337	201 024

La variation du compte « participation partie libérée » résulte essentiellement de l'apurement du portefeuille participation par la réintégration des provisions correspondantes pour une valeur de 5 252 KDT ; et ce, suite à la clôture, la liquidation ou la faillite de certaines sociétés figurant dans le portefeuille titres.

La baisse des titres admis à la cote permanente de 1 246 KDT résulte de la cession de divers titres de participations dans lesquelles l'influence de l'UIB était mineure.

Le compte « UIB Titres de Placement » représente au 31 décembre 2003 l'emprunt obligataire au profit de l'Office de Céréales d'un montant de 4 000 KDT ;

La variation du « Compte SICAR fonds géré UIB » se justifie comme suit :

- Une dotation de 2 700 KDT au titre de l'exercice 2002 ;
- Un revenu net de 536 KDT au titre de l'exercice 2002 ;
- Moins 81 KDT représentant les commissions de gestion au titre du 4^{ème} trimestre 2002
- Moins 296 KDT représentant les commissions de gestion au titre de l'exercice 2003

Les intérêts à recevoir sur titres d'investissement au 31 décembre 2003 se ventilent comme suit :

- Intérêts sur Bons de Trésor Assimilables : 5 052 KDT
- Intérêts sur Titres SICAR : 183 KDT
- Intérêts sur Emprunt Obligataire « Office des Céréales » : 97 KDT
- 5 332 KDT**

UIB-(suite)-

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31 décembre 2003 un solde de 18 925 KDT contre un solde de 19 507 KDT au 31 décembre 2002. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

Libellé	V.Brute au 31-12-2002	Acquis/	V.Brute au 31-12- 2003	Amort. 2002	Dotations	Amort. 2003	V.Nettes au 31-12- 2003
		Cession					
Fonds de Commerce	166	0	166	(33)	(8)	(41)	125
Logiciel	501	335	836	(406)	(210)	(616)	220
Immeubles d'exploitation	8 989	1	8 990	(1 829)	(178)	(2 007)	6 983
Immeubles hors exploitation	824	0	824	(159)	(16)	(175)	649
Matériel roulant	906	292	1 198	(741)	(87)	(828)	370
Matériels et Mobiliers de Bureaux	4 968	254	5 222	(3 582)	(282)	(3 864)	1 358
Matériels pour traitements informatiques	12 660	238	12 898	(10 118)	(1 208)	(11 326)	1 572
Aménagements, Agencements et Installations	10 881	279	11 160	(7 979)	(542)	(8 521)	2 639
Terrains	4 437	(1)	4 436	0	0	0	4 436
Matériel amical	18	0	18	(14)	(1)	(15)	3
Matériel et Outillage	4	0	4	(1)	(1)	(2)	2
Equipement Logement de Fonction	0	62	62	0	0	0	62
Immobilisations en cours	13	73	86	0	0	0	86
Immobilisations en cours Projet ALYSSA	0	295	295	0	0	0	295
Immobilisations Matériels informatiques	0	125	125	0	0	0	125
Total	44 367	1 953	46 320	(24 861)	(2 534)	(27 395)	18 925

Note 7 : Autres actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 157 078 KDT au 31 décembre 2003 contre 146 904 KDT au 31 décembre 2002 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Valeurs à l'encaissement	106 682	94 206
Comptes d'attente et de régularisation	32 002	33 509
Créances prises en charge par l'Etat	18 069	18 942
Autres	325	247
TOTAL	157 078	146 904

Une provision requise, non comptabilisée, pour dépréciation des autres actifs a été estimée à 1 383 KDT au 31/12/2003.

3.2 NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**Note 8 : BCT et CCP passifs**

Le solde de cette rubrique s'élève à 63 200 KDT au 31 décembre 2003 contre 88 100 KDT au 31 décembre 2002 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Emprunt sur le marché monétaire	63 200	88 100
TOTAL	63 200	88 100

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2003 à 90 958 KDT contre 90 520 KDT au 31 décembre 2002 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	90 922	88 446
Dépôts et avoirs des établissements financiers (leasing)	36	2 074
TOTAL	90 958	90 520

UIB-(suite)-

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 90 922 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Emprunt sur le marché monétaire	33 200	0
Emprunt sur le marché monétaire en devises	0	14 844
Nos Emprunts en Dev auprès Correspondants	2 983	0
Emprunt Syndiqué en Devises	53 655	67 069
Correspondants Etrangers Loro	279	435
Banquiers Loro	0	3
Correspondants étrangers NOSTRO	0	3 753
Intérêts sur marché monétaire à payer	24	491
Intérêts sur Emprunt Syndiqué en Devises	782	1 851
TOTAL	90 922	88 446

Note 10 :- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2003 un solde de 1 213 551 KDT contre 1 287 104 KDT au 31 décembre 2002. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Dépôts à vue	356 963	356 549
Comptes Epargnes	417 262	397 225
Comptes à Terme et Bons de Caisse	388 085	486 306
Certificats de dépôts	19 923	18 783
Autres Dépôts et avoirs	31 318	28 241
TOTAL	1 213 551	1 287 104

Note 11 :- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales s'élèvent au 31 décembre 2003 à 36 854 KDT contre 34 689 KDT au 31 décembre 2002 qui se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Emprunts matérialisés	0	0
Ressources spéciales	36 854	34 689
TOTAL	36 854	34 689

Note 12 :- Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 147 884 KDT au 31 décembre 2003 contre 113 688 KDT au 31 décembre 2002 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Valeurs exigibles après encaissement	102 321	81 779
Comptes d'attente et de régularisation	39 290	27 708
Autres	6 273	4 201
TOTAL	147 884	113 688

Une insuffisance de provisions sur congés payés a été estimée à 1 967 KDT au 31/12/2003.

3.3 NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES**Note 13 : Capitaux Propres**

A la date du 31 décembre 2003, le capital social s'élève à 70 000 KDT composé de 7 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2003, s'élève au 31 décembre 2003 à 129 243 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

UIB-(suite)-

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2001	70 000	3 592	34 987	7 491	13	18 227	134 310
Affectation du résultat		911	10 315		14	(11 240)	0
Distribution de bénéfices					(13)	(6 987)	(7 000)
Réserve Fond Social			137				137
Résultat au 31-12-2002						5 128	5 128
Solde au 31-12-2002	70 000	4 503	45 439	7 491	14	5 128	132 575
Affectation du résultat		256	3 420		6	(3 682)	0
Distribution de bénéfices			(2 040)		(14)	(1 446)	(3 500)
Réserves fond Social			158				158
Résultat au 31-12-2003						10	10
Solde au 31-12-2003	70 000	4 759	46 977	7 491	6	10	129 243

Les réserves ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2003 à 46 977 KDT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Réserves extra- ordinaires	37 547	34 626
Réserves pour Réinvestissement Exonérée	200	200
Réserves nettes fonds social	7836	7178
Réserves à Régime Spécial	1 394	3 435
TOTAL	46 977	45 439

Les réserves nettes fonds social ont été retraitées pour tenir compte du reclassement du compte « Budget Fonds Social » de la rubrique Autres passifs à la rubrique capitaux propres. L'impact de ce reclassement est le suivant :

Sur les capitaux propres l'exercice 2001	+ 5 209 KDT
Sur les capitaux propres l'exercice 2002	+ 6 346 KDT
Sur les capitaux propres l'exercice 2003	+ 7 004 KDT

3.4 NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2003 un solde de 250 558 KDT contre 248 336 KDT au 31 décembre 2002. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Clients débiteurs par cautions	136 814	126 324
Clients débiteurs par avals	11 798	13 658
Clients débiteurs par avals / emprunts obligataires	24 241	30 466
Clients débiteurs par cautions en devises	38 347	36 491
Clients débiteurs par avals en devises	10 919	6 361
Aval donné sur billets de trésorerie	2 650	9 250
Correspondants débiteurs par cautions en dinars	9 075	8 251
Correspondants débiteurs par cautions en devises	16 714	17 536
TOTAL	250 558	248 336

Note 15 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 70 929 KDT au 31 décembre 2003 contre 111 409 KDT au 31 décembre 2002. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Clients débiteurs par acceptations	27 265	44 753
Clients débiteurs par acceptation C.A	34	77
Clients débiteurs par crédocs	43 369	65 078
Clients créd par confirmation CREDOC Dinars	103	64
Clients créd par confirmation CREDOC Devises	4	1 115
Acceptation banque crédoc en devises	153	321
TOTAL	70 929	111 409

UIB-(suite)

Note 16 : Engagements donnés

Les engagements donnés présentent un solde de 7 881 KDT au 31 décembre 2003 contre 2 799 KDT au 31 décembre 2002 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5 258	-
Participation titres partie non libérée	2 623	2 799
TOTAL	7 881	2 799

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits autorisés non débloqués au 31 décembre 2003 et dont les contrats correspondants ont été déjà signés à cette date.

Les engagements de financement en faveur de la clientèle au 31 décembre 2002 n'ont pas pu être évalués pour indisponibilité d'informations.

Note 17 : Engagements reçus

Les engagements reçus représentent un solde de 680 323 KDT au 31 décembre 2003 contre 721 121 KDT au 31 décembre 2002 qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Correspondants débiteurs par cautions en dinars	9 075	8 251
Correspondants débiteurs par cautions en devises	16 714	17 536
Confirmation banque crédoc en dinars	103	64
Clients créditeurs par acceptation Devises	153	321
Confirmation banque crédoc en devises	4	1 115
Garanties reçues des Correspondants en Dinars	4 550	0
Garanties reçues des Correspondants en Devises	285	0
Garantie reçue de la clientèle	649 438	693 833
TOTAL	680 323	721 121

3.5- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**Note 18 : Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 76 823 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
- Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 070	1 939
- Opérations avec la clientèle	69 547	81 985
- Autres intérêts et revenus assimilés	6 206	7 433
TOTAL	76 823	91 357

Note 19 : Commissions

Les commissions totalisent 14 807 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
- Effets chèques et opérations diverses	1 086	846
- Opérations de virements	3 637	3 514
- Opérations sur titres	49	47
- Location de coffres forts	52	65
- Règlement de succession	26	29
- Commissions de comptes	223	235
- Commissions de découvert	799	947
- Frais de tenue de compte	1 989	1 478
- Commissions sur billets de trésorerie	123	238
- Commerce extérieur	249	246
- Opérations de change manuel	1 252	1 253
- Opérations de change en comptes	1 309	1 124
- Opérations monétaires	870	802
- Autres commissions	3 143	2 696
Total	14 807	13 520

UIB-(suite)-

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur Portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 3 674 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
- Intérêts sur Obligations	203	366
- Bons du Trésor	245	879
- Gain net sur opérations de change	3 226	3 241
Total	3 674	4 486

Note 21 : Revenues du portefeuille investissement

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 11 262 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
- Intérêts sur Bons de trésor assimilables	10 904	10 925
- Intérêts sur Portefeuille Titres UNIB	308	287
- Intérêts sur Titres d'investissement SICAR	45	115
- Tantièmes	5	5
Total	11 262	11 332

Note 22 : Solde provenant d'autres éléments ordinaires

Le solde provenant d'autres éléments ordinaires s'élève à (508) KDT se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Charges Divers Imp. A L'Exp. Ex. Antérieurs	(60)	(191)
Pertes et Profits Divers sur Ex. Antérieurs.	(448)	172
P&P Exc/Réal. Immobilisations Corporelle	0	49
Total	(508)	30

Note 23 : Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2003 s'élève à 664 KDT.

La banque est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun (35%). Le bénéfice imposable au titre de l'exercice 2003 s'établit comme suit :

- Bénéfice comptable avant impôt	674
- Réintégrations	12 655
- Déductions (dont provisions)	(11 432) (9 150)
- Résultat fiscal	1 897
Taux d'impôt	35 %
- Impôt sur les sociétés	664

Note 24 : Résultat par Action :

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003, se présentent comme suit :

	31.12.2003	31.12.2002
Résultat net (en DT)	10 280	5 128 150
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	10 280	5 128 150
Nombre moyen d'actions ordinaires	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (en DT)	0,001	0,732

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

UIB-(suite)-

3.6- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 25 : Liquidités et équivalent de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2003 un solde de (4 447) KDT contre 73 223 KDT au 31 décembre 2002 se détaillant ainsi :

Libellé		31/12/2003	31/12/2002
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	Note 1	16 044	30 663
Créances sur les Etablissements Bancaires	Note 2	79 170	149 692
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	Note 8	(63 200)	(88 100)
Dépôts des établissements bancaires et financiers	Note 9	(36 461)	(19 032)
Total		(4 447)	73 223

3.7- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 26 : Opérations avec les parties liées**

▪ L'Union Internationale de Banques assure les fonctions de dépositaire pour la société Union Valeur SICAV dans laquelle elle détient 25,36%. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds d'Union Valeur SICAV ; et
- d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'UIB perçoit une rémunération forfaitaire de 1000 dinars par an.

▪ L'Internationale SICAR, dans laquelle l'UIB détient 30% du capital, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'évolution du compte UIB fond géré SICAR entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003 se détaille ainsi :

- Solde au 31 décembre 2002	19 326 KDT
- Déblocage fait par l'UIB	2 700 KDT
- Commissions de gestion	(377) KDT
- Produits des fonds gérés :	536 KDT
- Solde au 31 décembre 2003	22 185 KDT

▪ L'UIB affecte au profit de l'Internationale SICAR son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite refacturés par l'UIB. Le montant facturé par la banque en 2003 s'élève à 84 KDT dont 8 KDT non encore encaissés à la date de clôture.

▪ L'UIB a conclu en 2003 avec l'Internationale Recouvrement de Créance (IRC), dans laquelle elle détient 99,97% du capital, sept contrats de cession de créances qui représentent un engagement brut de 14 510 KDT. Ces engagements sont couverts en totalité par des provisions et des agios réservés dont 3 008 KDT constitués en 2003. Le prix de cession global d'élève à 529 KDT dont 127 KDT ne sont pas encore encaissés jusqu'au 31 décembre 2003.

▪ L'UIB affecte au profit de l'IRC son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite refacturés par l'UIB. Le montant des salaires facturés par l'UIB en 2003 s'est élevé à 102 KDT dont 10 KDT non encore encaissés à la date du 31 décembre 2003.

▪ L'UIB a conclu avec l'IRC une convention de co-location de l'immeuble abritant à la fois le siège de l'IRC et la direction de Tunis III. La convention stipule que toutes les charges communes supportées par l'IRC seront facturées à l'UIB à concurrence de 50%. Le montant des charges supportés par l'IRC et facturées à la banque au titre de l'exercice 2003 s'élève à 14 780 dinars dont 4 640 dinars non encore encaissés à la date de clôture.

▪ L'UIB affecte au profit de l'Intermédiaire International (INI), dans laquelle elle détient une participation à concurrence de 52,42% du capital, son personnel salarié. Le montant des salaires facturés par l'UIB en 2003 s'est élevé à 63 KDT dont 13 KDT non encore encaissés à la date du 31 décembre 2003.

▪ L'UIB a conclu en Mai 1996 un contrat de location du siège social de l'Intermédiaire International pour une durée de 3 ans renouvelables par tacite reconduction. Les montants facturés par la banque en 2003 s'élèvent à 10 KDT dont 4 KDT non encore encaissés.

▪ L'UIB, dont le capital est détenu par la Société Générale à concurrence de 52%, a réalisé avec cette dernière des opérations de financement et de placement en devises durant l'exercice 2003.

L'encours des opérations de financement correspond au 31 décembre 2003 à un emprunt contracté auprès de la SG à la date du 12 décembre 2003, pour un montant de 1 959 KEURO, au taux de 2,17% arrivant à échéance à la date du 12 mars 2004.

L'encours des placements chez la SG à la date du 31 décembre 2003 correspond à deux opérations de prêts en EURO. La première, à la date du 22 décembre 2003, pour un montant de 1 000 KEURO, au taux de 2,02% et arrivant à échéance à la date du 22 janvier 2004. La deuxième, à la date du 29 décembre 2003, pour un montant de 5 000 KEURO, au taux de 2,15% et arrivant à échéance à la date du 5 janvier 2004.

▪ L'UIB a effectué en 2003 des opérations avec des correspondants filiales de la Société Générale. L'encours au 31/12/2003 des CREDOCS IMPORT et des Garanties bancaires se présente ainsi :

UIB-(suite)-

PAYS	NATURE DE CREDIT	DEVICES D'ORIGINE	MONTANT BRUT EN UNITES	CONTRE VALEUR EN TND
AUTRICHE	CREDOC IMPORT	EUR	20 869,39	31 741,299
COREE DU SUD	CREDOC IMPORT	EUR	48 783,00	74 196,504
FRANCE	CREDOC IMPORT	EUR	3 168 626,66	4 819 322,719
FRANCE	GARANTIES BANCAIRES	EUR	847 634,91	1 289 210,316
		EUR	4 085 913,96	6 214 470,837
COREE DU SUD	CREDOC IMPORT	JPY	6 111 484	69 335,397
JAPON	CREDOC IMPORT	JPY	45 435 094	515 465,685
FRANCE	CREDOC IMPORT	JPY	26 683 266	302 724,321
		JPY	78 229 844	887 525,403
COREE DU SUD	CREDOC IMPORT	USD	244 769,71	295 265,701
FRANCE	CREDOC IMPORT	USD	409 018,00	493 398,413
INDE	CREDOC IMPORT	USD	23 133,60	27 906,062
TAIWAN	CREDOC IMPORT	USD	120 894,82	145 835,421
TURQUIE	CREDOC IMPORT	USD	2 730 000,00	3 293 199,000
		USD	3 527 816,13	4 255 604,598
				11 357 600,838

Note 27 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 4 juin 2004. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003**

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 juin 2003, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2003, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'UIB au 31 décembre 2003. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Nous formulons une réserve sur le point suivant :

Il ressort des notes aux états financiers (notes sur les méthodes comptables appliquées 2.2 et 2.7 et notes explicatives 2, 7 et 12) que des provisions pour dépréciation d'actifs et pour passifs, estimées nécessaires à la date du 31 décembre 2003 pour un montant global de 117 487 KDT, sont demeurées non comptabilisées à cette date. Les capitaux propres, tels que présentés au bilan sont en conséquences surévalués à hauteur de ce montant. Compte tenu du niveau des fonds propres réels de la banque, les ratios exigés pour l'exercice de l'activité bancaire sont, pour la plupart, en décalage par rapport aux normes prévues par la réglementation. Il importe de signaler qu'un plan de restructuration des fonds propres de la banque est actuellement en cours de préparation, en liaison avec l'autorité de surveillance bancaire.

A notre avis et sous réserve du point exposé ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part la même réserve que celle formulée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'est pas opérée, dans l'attente de la publication prochaine du règlement du CMF et du cahier des charges à ce sujet.

Tunis, le 11 juin 2004
Le Commissaire Aux Comptes
Noureddine Hajji

UIB-(suite)

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003**

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons été avisés des conventions suivantes au cours de l'exercice :

1- L'UIB a conclu, en 2003, sept contrats de cession de créances avec l'Internationale de Recouvrement de Créances (IRC), filiale dans laquelle la banque détient 99,97% du capital. Les créances cédées représentaient un engagement brut de 14 510 KDT, couvert en totalité par des provisions dont 3 008 KDT constituées en 2003. Le prix de cession global s'élève à 529 KDT dont 127 KDT non encore encaissés au 31 décembre 2003.

Ces contrats ont été autorisés par le conseil d'administration du 4 juin 2004.

2- L'UIB a conclu avec l'Internationale SICAR un avenant à la convention des fonds gérés pour porter leur montant total de 19 200 KDT à 21 900 KDT, au 31 décembre 2003. Les fonds gérés sont rémunérés comme suit :

- * Une commission de gestion égale à 1% l'an du fond géré avec un minimum de 10 000 dinars, perçus trimestriellement ;
- * Une part des revenus des placements en participation égale à 20% des dividendes ou 10% de la plus value de cession ;
- * Une commission sur le solde moyen disponible du fond égale à 0,55% l'an perçue trimestriellement.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 4 juin 2004.

3- L'UIB a eu recours au cours de l'exercice 2003 à la Société Générale (qui détient 52% du capital de l'UIB) pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels pour un montant de 229 KDT, non encore réglés à la date de 31 décembre 2003.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 4 juin 2004.

4- L'UIB a accordé, le 7 juillet 2003 à Mr ALI KOOLI occupant à cette date la fonction de DG de la Banque, un montant de 400 KDT, rémunéré au taux du marché monétaire et remboursable sur 10 ans. Cet emprunt ainsi que les intérêts y afférents ont fait, postérieurement, l'objet d'un remboursement anticipé en date du 30/03/2004.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 6 mai 2003.

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2003.

1 - L'UIB a conclu, en 1996, un contrat de bail portant sur le siège social de l'Intermédiaire International (INI), filiale dans laquelle la banque détient 52,42% du capital. Le contrat s'étend sur une période de 3 ans renouvelables par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation des loyers de 15% tous les 3 ans. Le montant facturé par la banque en 2003 s'élève à 10 KDT dont 6 KDT encaissés au 31 décembre 2003.

2- La banque assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'Union Valeur SICAV, dans laquelle elle détient 25,36% du capital. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Union Valeurs SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'UIB perçoit une rémunération forfaitaire de 1 000 dinars par an.

3- L'UIB a conclu avec l'Internationale de Recouvrement de Créances (IRC) une convention dans laquelle la banque s'engage de payer 50% (TTC) des charges locatives du local abritant à la fois la direction de Tunis III et le siège de l'IRC. La banque doit payer en plus 50% des dépenses communes d'eau, d'électricité et de gaz ainsi que la totalité des dépenses de télécommunication et d'assurance. Les montants facturés en 2003 s'élèvent à 15 KDT dont 5 KDT non encore encaissés au 31 décembre 2003.

4- L'UIB affecte au profit de l'Internationale de Recouvrement de créances, de l'Intermédiaire International et de l'International SICAR son personnel salarié. Les conventions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires payés. Les montants facturés et encaissés se détaillent pour chaque société comme suit :

- IRC : 102 KDT facturés dont 10 KDT non encore encaissés au 31 décembre 2003 ;
- INI : 63 KDT facturés dont 13 KDT non encore encaissés au 31 décembre 2003 ;
- International SICAR : 84 KDT facturés dont 8 KDT non encore encaissés au 31 décembre 2003.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 11 juin 2004
Le Commissaire Aux Comptes
Noureddine Hajji